



VILLE DE SHANNON
Province de Québec

USAGE CONDITIONNEL
UC2022-90069

DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DE LA VILLE DE SHANNON

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, greffière adjointe de la Ville de Shannon, que le conseil municipal, à sa séance ordinaire du **22 août 2022**, aura à statuer sur la demande d'usage conditionnel **UC2022-90069**.

Cette demande, déposée par la propriétaire du terrain situé au 286-504, chemin de Wexford, lot 5 185 066, dans la zone F-82, vise la construction d'un chalet de villégiature. Le *Règlement sur les usages conditionnels* (606-18) prescrit qu'un chalet de villégiature est un usage conditionnel dans la zone F-82. Par conséquent, cette construction doit être autorisée par le processus d'usage conditionnel.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de sa séance ordinaire qui aura lieu le **lundi 22 août 2022 à 19 h 30** au Centre communautaire, situé au 75, chemin de Gosford à Shannon.

FAIT À SHANNON, QUÉBEC, CE 5^e JOUR D'AOÛT 2022

La greffière adjointe,
Katherine Gagnon